

**Initiative populaire fédérale:
"Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration!"**

Prise de position d'Adrian Amstutz, Conseiller aux Etats

(Le discours prononcé fait foi)

Le succès de notre récolte de signatures montre que la discrimination d'un grand nombre, que nous avons combattue, a été reconnue et rejetée. Cela crée une grande confiance pour la prochaine campagne de votation.

En tant qu'entrepreneur et conseiller aux Etats, je m'engage partout pour des impôts plus bas et équitables en faveur de chaque branche. Le poids de la fiscalité pour le commerce est trop élevé et le devient toujours plus. Et c'est d'autant plus choquant lorsque les charges fiscales sont en plus injustement réparties entre des branches du commerce comparables. Bien que les stands de Take-Away et les restaurants soient en concurrence directe entre eux, ils luttent, conformément à une réglementation de l'Etat, à armes inégales. Les deux branches ne sont en effet pas soumises au même taux de TVA.

Etant donné, entre autres, la charge de TVA plus élevée, en particulier des personnes à revenus plus faibles sont poussées hors de l'hôtellerie-restauration, et pratiquement tenues de se nourrir sur la rue ou au moyen des Take-Aways. C'est révoltant! Il doit quand même être possible, par exemple, pour un chauffeur de s'asseoir à midi à une table de restaurant et, pour une fois, de se faire servir. De nos jours et sur la base des habitudes de travail modifiées, aller au restaurant n'est plus une sortie de luxe, mais correspond à la satisfaction d'un besoin de ravitaillement naturel et quotidien. Il serait grand temps de taxer les choses comparables de la même façon!

La discrimination est une chose, le lourd travail administratif afin de délimiter les taux de TVA une autre. L'administration fiscale elle-même considère qu'environ 10% des postes de travail sont nécessaires afin de garantir une délimitation aussi correcte que possible entre le taux normal et le taux réduit. Tant de fidélité à la loi honore bien l'administration, mais franchement : ne serait-il pas plus intelligent et aussi plus honnête de ne pas engendrer, dès le début, par une législation juridique plus simple et plus judicieuse et son application proche du citoyen, une inégalité de traitement, en particulier de l'hôtellerie-restauration face aux Take-Aways ainsi que des travaux de délimitation si coûteux?

Faisons quelque chose pour la simplification du système de la TVA et éliminons par la même occasion des discriminations choquantes! Je demande donc également à tous les entrepreneurs de soutenir des charges fiscales plus basses et équitables et de continuer à soutenir l'initiative de GastroSuisse de toutes leurs forces.

Berne, 21 septembre 2011